

Les animaux en maison de retraite?

Guide à l'intention de la direction et des collaborateurs du home



Puis-je apporter mon animal au home?

Les maisons de retraite sont de plus en plus fréquemment confrontées à de telles demandes. De nombreux exemples positifs montrent que la détention d'un animal par un résident ou une résidente n'est certes pas possible dans tous les cas, mais souvent. Il faut au préalable discuter et clarifier individuellement s'il est judicieux ou non d'apporter l'animal.

Avec l'animal, le home devient un foyer

L'accompagnement par l'animal familier, qui incarne une partie de son chez-soi, facilite l'entrée et l'acclimatation au home. Les soins apportés à l'animal au quotidien dans l'établissement représentent une tâche qui maintient le résident en forme physique et mentale, lui permettant ainsi de garder son autonomie. L'animal constitue une source de joie et un remède à l'ennui, car il confère un sens et une structure à la journée. Comme sujet de conversation, il favorise les contacts avec les autres résidents et le personnel.

Effet favorable sur la santé

Les animaux ne font pas qu'améliorer la qualité de vie des résidentes et résidents du home; il est également prouvé qu'ils exercent un effet positif sur la santé. Le fait de caresser un chat, par exemple, détend, fait baisser la tension artérielle et la fréquence des battements de cœur. Des études montrent que les chats peuvent améliorer les états légèrement dépressifs chez l'être humain et augmenter ainsi le bien-être. S'il s'agit de son propre chat, l'effet est encore plus considérable. Les promenades régulières avec le chien procurent de l'exercice physique et encouragent ainsi la santé à long terme. Il est en outre prouvé scientifiquement que les chances de survie des patients ayant subi un infarctus du myocarde sont beaucoup plus grandes lorsqu'ils cohabitent avec des animaux de compagnie. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur www.iemt.ch et www.tiere-im-heim.ch.

Les animaux en maison de retraite signifient...

...une surcharge ou un soulagement?

Le souci quant aux surcharges et aux difficultés que la détention d'animaux par des résidents peut occasionner à l'établissement est compréhensible. Bon nombre des problèmes potentiels en ce qui concerne les responsabilités, l'hygiène, les allergies, les émissions d'odeurs et de bruit, la charge supplémentaire de nettoyage, les nuisances aux co-résidents, etc., peut toutefois être empêché ou diminué grâce à une information et à des accords clairs. L'expérience montre que les aspects négatifs sont plutôt surestimés à l'avance.

Les animaux représentent aussi dans de nombreux cas un soulagement, car ils peuvent améliorer le climat social et que les détentrices et détenteurs d'animaux en maison de retraite sont souvent plus aimables et plus ouverts vis-à-vis des autres résidents et du personnel.

...un risque pour la santé?

Du point de vue médical, il n'y a aucune raison d'interdire les animaux en maison de retraite. A condition que l'animal soit en bonne santé, que l'on subvienne à ses besoins et qu'il soit soumis à un contrôle médical régulier (selon l'espèce d'animal, vacciné, vermifugé, contrôle des parasites de la peau, etc.).

Les émissions des animaux comme les poils, les salissures, les odeurs, ne peuvent pas être entièrement évités. Cela peut déranger et occasionner une charge de nettoyage supplémentaire, mais n'a aucune conséquence défavorable à la santé.

...une responsabilité?

Les animaux contribuent au bien-être des humains, mais ils ne sont pas une panacée universelle. L'effet positif des animaux de compagnie n'est assuré que si non seulement les personnes âgées se sentent bien mais aussi les animaux eux-mêmes – grâce à des soins conformes aux besoins des espèces et aux égards qui leur sont dus. Qui sera responsable de l'animal si le propriétaire n'est plus en mesure de s'en occuper lui-même? Cette question est une préoccupation essentielle de la plupart des établissements. Les craintes de devoir subitement assumer la responsabilité de l'animal en cas de maladie, d'impotence ou de décès du propriétaire sont justifiées. C'est pourquoi une grande importance est attachée au règlement des responsabilités lors de l'entrée dans le home. Il est recommandé de les régler dans un contrat complémentaire. Des contrats types peuvent être téléchargés directement du site Internet de l'IEMT Suisse: www.iemt.ch.

Check-list pour les demandes d'apporter un animal

Rapport homme – animal	Que signifient les animaux pour le résident? Nature de son rapport avec les animaux (longue durée, étroit, etc.)?
Infrastructure du home	L'animal est-il compatible avec l'infrastructure du home (p. ex. possibilité pour un chien de faire ses besoins à proximité; le chat habitué à sortir peut-il continuer de le faire, mais les éventuelles mangeoires pour les oiseaux en liberté peuvent-elles être protégées contre ses attaques?) Combien d'animaux et lesquels vivent-ils déjà dans le home? Est-il possible d'apporter des soins conformes à l'animal et le propriétaire peut-il s'en charger?
Animal	L'animal s'entend-il avec les personnes étrangères, sans présenter de comportement agressif? L'animal avait-il auparavant des conditions de vie similaires?
Personnel et co-résidents	Y a-t-il des allergiques parmi le personnel et les co-résidents qui entreront en contact avec l'animal? Le personnel est-il prêt à assumer un surcroît de travail à l'occasion?
Responsabilités	La question des frais et surtout celle de la responsabilité de l'animal en cas d'impotence ou de décès du propriétaire peut-elle être clairement réglée (p. ex. dans un contrat complémentaire) Est-il judicieux de reconfirmer cette obligation, par exemple chaque année, parce que la situation de vie peut changer? Le règlement interne concernant les animaux (p. ex. lieux de séjour permis et interdits, ne pas les nourrir à table, etc.) est-il accepté? Par qui les installations de détention (p. ex. aquarium) seront-elles contrôlées sporadiquement, si le propriétaire – en raison d'une démence par exemple – n'est plus en mesure de s'en occuper?



Conseils

Visite d'essai et information

Il est recommandé de convenir d'une visite d'essai, pour les chiens et éventuellement les chats. Le personnel et les co-résidents apprécient d'être informés à l'avance de l'arrivée d'un nouveau résident animal au home.

Période d'essai

Tout comme les êtres humains, les animaux réagissent eux aussi aux changements de leur situation. Il leur faut donc également une période d'acclimatation. Il est judicieux de fixer par écrit une période d'essai de un à deux mois. Pour une acceptation définitive, les points suivants sont déterminants:

- le propriétaire peut-il remplir ses obligations de soins?
- il y a lieu de veiller au bien-être de l'animal et de subvenir à ses besoins
- il faut que l'animal soit intégré dans l'établissement et que le personnel et les co-résidents puissent s'accommoder de sa présence.

Spécialiste des animaux

Qui remarquera si l'animal ne va pas bien? Cette question est légitime. En effet, les propriétaires d'animaux peuvent, avec l'âge, perdre la capacité de soigner l'animal avec régularité et fiabilité. Il est

donc recommandé de désigner comme spécialiste des animaux au sein du home une personne aimant les animaux et ayant des connaissances en matière de soins à leur apporter. Cette personne sera l'interlocuteur pour tout ce qui concerne les animaux et pourra apprécier si le propriétaire peut continuer de s'occuper de son animal ou s'il faut chercher une autre solution dans l'intérêt de celui-ci. Ces tâches peuvent également être déléguées à une équipe, qui mettra en place un véritable «concept de l'animal» pour l'établissement.

Information et conseils: la détention d'animaux par les résidents d'une maison de retraite représente une tâche supplémentaire exigeante pour les établissements. Nous vous assisterons et vous conseillerons volontiers si vous avez des questions. Vous obtiendrez des renseignements auprès de l'IEMT Suisse et du service spécialisé «Vivre avec les animaux en maison de retraite».

Le service spécialisé en animaux de compagnie de la Protection Suisse des Animaux PSA propose des informations, des adresses de pensions pour animaux, des conseils gratuits ainsi que des guides comme la brochure «Animaux et personnes âgées» (également disponible en ligne).

Editeur:

IEMT Suisse
Carmenstrasse 25
Case postale 1273
8032 Zurich
Tél. 044 260 59 80
Fax 044 260 59 81
www.iemt.ch

En collaboration avec:

Bureau spécialisé
«Vivre avec les animaux en
maison de retraite»
Aretshalden 75
8607 Aathal
Tél. 043 540 12 38
www.tiere-im-heim.ch

Conseils et plus amples informations:

Protection Suisse des Animaux PSA
Service spécialisé Animaux de compagnie
Dornacherstrasse 101
4008 Bâle
Tél. 061 365 99 99
Fax 061 365 99 90
www.tierschutz.com



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

CURAVIVA

ZEITLUPE

Tierwelt

Avec l'aimable soutien de